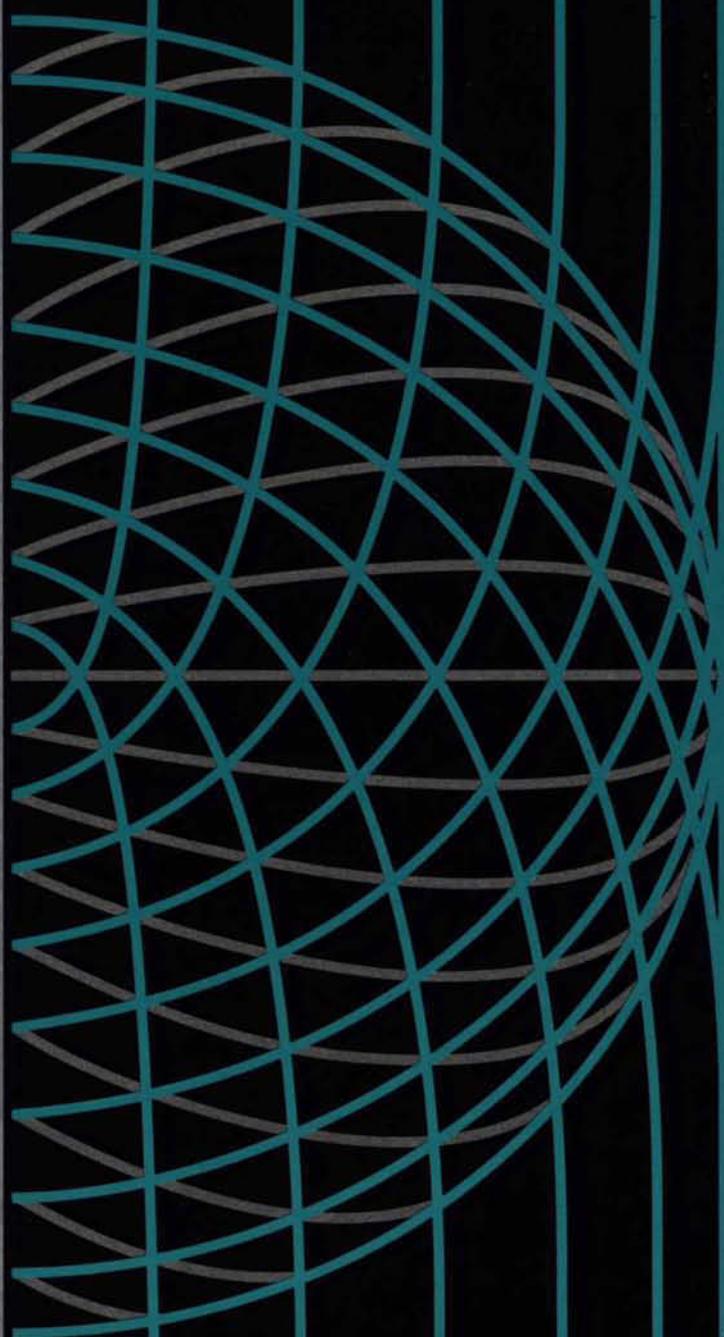


Transformation de la volaille et des œufs



P
R
O
F
I
L
D
E
L
S
I
M
P
O
S
T
R
I
E



Industrie, Sciences et
Technologie Canada

Industry, Science and
Technology Canada

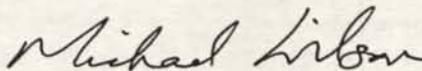
1990-1991

TRANSFORMATION DE LA VOLAILLE ET DES ŒUFS

AVANT-PROPOS

Étant donné l'évolution rapide du commerce international, l'industrie canadienne doit pouvoir soutenir la concurrence si elle veut connaître la croissance et la prospérité. Favoriser l'amélioration du rendement de nos entreprises sur les marchés du monde est un élément fondamental des mandats confiés à Industrie, Sciences et Technologie Canada et à Commerce extérieur Canada. Le profil présenté dans ces pages fait partie d'une série de documents grâce auxquels Industrie, Sciences et Technologie Canada procède à l'évaluation sommaire de la position concurrentielle des secteurs industriels canadiens, en tenant compte de la technologie, des ressources humaines et de divers autres facteurs critiques. Les évaluations d'Industrie, Sciences et Technologie Canada et de Commerce extérieur Canada tiennent compte des nouvelles conditions d'accès aux marchés de même que des répercussions de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Pour préparer ces profils, le Ministère a consulté des représentants du secteur privé.

Veiller à ce que tout le Canada demeure prospère durant l'actuelle décennie et à l'orée du vingt-et-unième siècle, tel est le défi qui nous sollicite. Ces profils, qui sont conçus comme des documents d'information, seront à la base de discussions solides sur les projections, les stratégies et les approches à adopter dans le monde de l'industrie. La série 1990-1991 constitue une version revue et corrigée de la version parue en 1988-1989. Le gouvernement se chargera de la mise à jour régulière de cette série de documents.



Michael H. Wilson
Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie
et ministre du Commerce extérieur

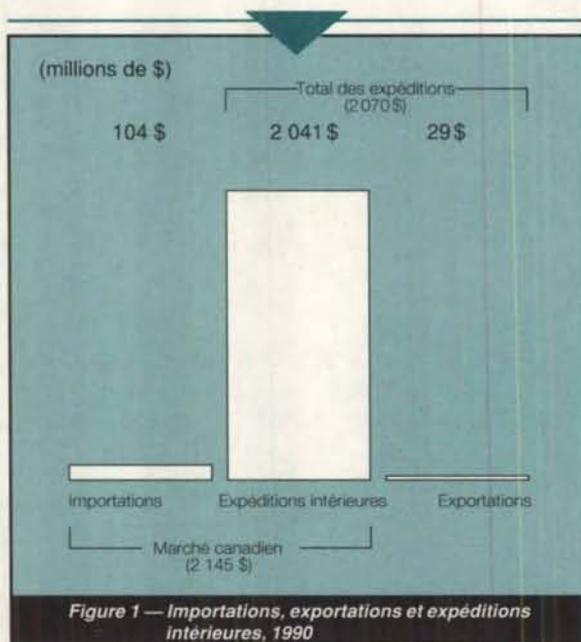
Structure et rendement

Structure

L'industrie de la transformation de la volaille regroupe les entreprises qui s'occupent de l'éviscération des poulets et des dindes et de la préparation de produits entiers ou découpés. Certaines entreprises effectuent une transformation ultérieure et préparent une multitude de produits de volaille façonnés, comme les bouchées, les bâtonnets et les croquettes. Les entreprises s'occupant de transformer la volaille en produits élaborés à haute valeur ajoutée, comme les repas surgelés ou le poulet à la Kiev, représentent une part de plus en plus importante de l'activité de l'industrie. La transformation des œufs comprend la production d'albumine, de jaune d'œuf et d'œufs surgelés, déshydratés ou liquides. Ces deux secteurs font le lien entre les éleveurs, les grossistes et les détaillants du secteur alimentaire.

En 1990, l'industrie canadienne de la transformation de la volaille regroupait 105 établissements sous inspection fédérale qui employaient environ 12 300 personnes. La même année, les expéditions canadiennes de cette industrie atteignaient environ 2 milliards de dollars. Les statistiques sur le secteur de la transformation des œufs ne sont pas publiées séparément, mais ISTC estime que le Canada compte 13 établissements de transformation des œufs, qui emploient environ 1 300 personnes.

Les huit principales entreprises de transformation de la volaille, dont deux sont sous contrôle étranger, assurent environ 54 % des expéditions intérieures. Les huit principales entreprises de transformation des œufs comblent plus de 65 % des besoins du marché intérieur. Aux États-Unis, ces proportions sont respectivement d'environ 57 et 47 %. Ces chiffres indiquent que le taux de concentration de la propriété est plus élevé au Canada qu'aux États-Unis dans le secteur de



la transformation des œufs, et légèrement inférieur dans celui de la volaille.

Les entreprises canadiennes exercent leurs activités selon les paramètres imposés par un organisme national de gestion et d'approvisionnement pour la volaille et les œufs. Des commissions de gestion des approvisionnements ont été instaurées au niveau provincial au cours des années 1960 et des offices de commercialisation ont été créés à l'échelle nationale en 1972, en vertu de la *Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme*. Ces organismes exercent une grande influence sur l'industrie de la transformation de la volaille et des œufs. Les commissions provinciales de producteurs ont pour mandat de contrôler les prix, les volumes de production, ainsi que le transport interprovincial des quotas de production et des volailles vivantes.

Des comités consultatifs nationaux de gestion des approvisionnements, qui représentent les producteurs, les transformateurs, les détaillants, les consommateurs de même que les intérêts fédéraux et provinciaux, soumettent aux offices nationaux de gestion des approvisionnements, dont la gestion est assurée par les producteurs, des recommandations concernant les quotas de production périodiques et annuels. Les offices nationaux de commercialisation déterminent le quota national et le répartissent entre les provinces en utilisant une formule calculée, dans une large mesure, en fonction des parts détenues antérieurement par celles-ci. Les commissions provinciales répartissent

ensuite le quota provincial entre les producteurs, qui sont tenus de fournir, aux prix établis, les quantités prévues de poulets, de dindes et d'œufs. Selon la marchandise ou la commission provinciale, les prix de ces produits sont revus chaque semaine ou chaque mois à l'aide d'une formule de calcul des coûts de production qui tient compte, entre autres, des coûts des poussins, des aliments, de la main-d'œuvre, des frais généraux, de la commercialisation, de l'amortissement et du taux de rendement fixe accordé au producteur. Les coûts des aliments et des poussins constituent les frais les plus importants, représentant à eux seuls de 58 à 72 % du total des coûts de production.

Les commissions provinciales de commercialisation contrôlent les volumes de production de la volaille et des œufs en déterminant le maximum d'unités qu'un producteur est autorisé à fournir, en réglementant la répartition, le maintien et le transfert des quotas de production, et en fixant les prix minimaux à payer aux producteurs. Ce système permet à chaque province de conserver une part donnée de la production canadienne de volaille et d'œufs, et vise à freiner la concentration de la propriété. Toutefois, la répartition des parts du marché entre les provinces ne correspond plus à un équilibre exact entre les quotas de production attribués aux provinces, la demande dans chaque province et la capacité de transformation de chacune. Ce déséquilibre est imputable à l'évolution démographique survenue depuis le partage du marché national, et à la concentration conséquente des usines de transformation dans les provinces plus peuplées. C'est un problème auquel les commissions nationales sont constamment confrontées. Des formules ont été élaborées pour faire face à l'évolution des marchés et aux avantages comparatifs en matière de production. Cependant, les commissions sont rarement parvenues à une répartition qui satisfasse tous les intervenants.

Ces entreprises ne participent pas au commerce international de façon importante (figure 1). Néanmoins, il existe quelques exceptions. Les exportations sont négligeables, à l'exception des produits résultant d'une transformation ultérieure des œufs, pour lesquels la demande internationale ne cesse d'augmenter. Ainsi, un quota annuel régissant les importations de provenance des États-Unis est-il imposé pour chaque produit réglementé (poulets, dindes, œufs), et ces produits sont admis au Canada sous licence. Des importations sont autorisées de façon ponctuelle en vertu de licences supplémentaires afin de combler des pénuries temporaires sur le marché. Le système des licences d'importation supplémentaires a été instauré pour servir de soupape de sécurité durant les périodes de pénurie généralisée, et non pas pour faire face aux pénuries d'un produit spécifique.

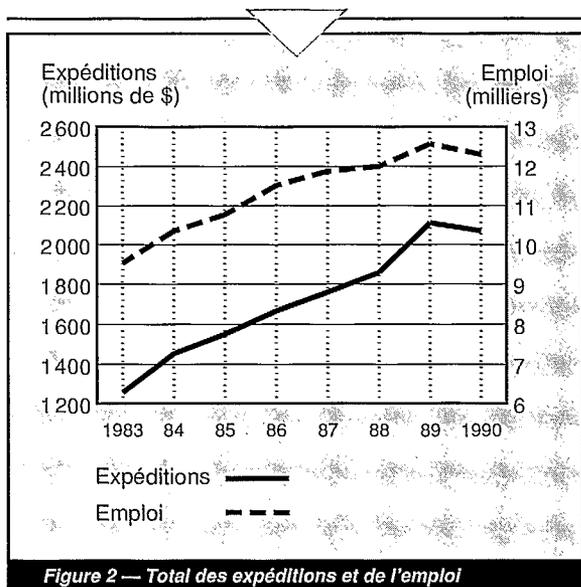


Figure 2 — Total des expéditions et de l'emploi

Rendement

Depuis quelques années, l'industrie de la transformation de la volaille et des œufs est soutenue par une demande qui ne cesse de croître comparativement à celle de la viande rouge. La plupart des usines sont rentables, pour un ensemble de facteurs : production accrue (permettant de conserver une part constante du marché national), matériel de transformation efficace, bonnes pratiques de gestion et de main-d'œuvre et système d'inspection.

L'emploi dans le secteur de la transformation de la volaille a augmenté d'environ 29 % entre 1983 et 1990 (figure 2). Le nombre des établissements s'est accru d'environ 13 %, passant de 93 en 1983 à 105 en 1990. Entre 1983 et 1990, les expéditions ont augmenté d'environ 65 %, alors qu'au cours de la même période, le produit intérieur brut, exprimé en dollars constants de 1981, n'augmentait que de 58 %. Le volume des exportations et des importations est faible en comparaison avec l'ensemble de la production nationale. Entre 1983 et 1990, les importations de poulets et de dindes ont représenté en moyenne 4,8 % du marché canadien (7 % si l'on tient compte des importations de volailles vivantes). Au cours de la même période, les exportations ont représenté 1,8 % des expéditions.

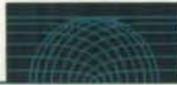
Alors que le nombre d'établissements de transformation de la volaille et des œufs augmentait lentement, la répartition des composantes entre les sous-secteurs s'est modifiée. Par exemple, il y a eu un déplacement de l'éviscération et de la transformation primaire vers la transformation ultérieure. Ainsi, le nombre d'établissements a-t-il baissé dans l'éviscération et la transformation primaire alors qu'il a augmenté dans la transformation ultérieure.

La capacité de production a également augmenté régulièrement, à la suite d'agrandissements et de modernisations d'établissements, ainsi que de regroupements et de prises de contrôle. Les usines ont été agrandies et modernisées en réponse à une demande croissante, principalement du secteur des services alimentaires pour des produits à valeur ajoutée comme les bouchées, le poulet à la Kiev, les bâtonnets de poulet, et autres produits de ce type. Les regroupements d'usines et les prises de contrôle d'entreprises sont le résultat de la concurrence entre les entreprises qui cherchent à s'assurer une part du marché national, à garantir leur approvisionnement en matières premières et à améliorer leurs bénéfices.

L'industrie de la transformation de la volaille fait concurrence au bœuf, au porc et au poisson pour les dépenses de nourriture des consommateurs. La forte demande de volaille, résultant des préoccupations des consommateurs pour leur santé (comme la crainte du cholestérol contenu dans d'autres viandes), de l'essor démographique, de l'augmentation du revenu disponible, de l'évolution du mode de vie (qui favorise les produits à préparation rapide) ainsi que des prix compétitifs par rapport à la viande rouge, a fait passer la consommation canadienne de poulet de 12,31 kg par personne en 1960 à 23,90 kg en 1989. Cette tendance devrait se poursuivre; on s'attend à ce que la volaille rejoigne bientôt le porc en deuxième place, après le bœuf, dans les préférences des consommateurs en ce qui a trait à la viande. Les prévisions de consommation apparente par personne indiquent que la consommation de volaille (poulet et dinde) devrait passer de 26,53 kg en 1990 à 28,61 kg en 1995. Quant à la consommation de porc, elle devrait diminuer, passant de 30,33 kg en 1990 à 29,67 kg en 1995.

La croissance rapide de la demande pour les produits du poulet à plus forte valeur ajoutée, qui sont surtout vendus par l'intermédiaire des entreprises de services alimentaires (hôtels, restaurants et détaillants spécialisés, mais non les chaînes de supermarchés) a suscité de nouveaux investissements. Ce marché absorbe actuellement environ 40 % de la consommation totale de poulet au Canada, comparativement à 55 % aux États-Unis. Même si l'on ne dispose pas de données sur la rentabilité de ce secteur, (des données partielles indiquent que le rendement des ventes varie entre 1 et 15 %, selon l'activité commerciale exercée), son évolution suit celle du même secteur aux États-Unis, où les entreprises accordent davantage d'importance aux produits à valeur ajoutée, parce qu'ils offrent des rendements plus stables et plus importants.

L'industrie de la transformation de la volaille et des œufs a également dû tenir compte des facteurs économiques suivants : l'abolition de la taxe fédérale sur les ventes des fabricants (TVF), l'imposition de la taxe de 7 % sur les



produits et services (TPS), mise en vigueur le 1^{er} janvier 1991 et les modifications, actuelles et à venir, de la politique commerciale agricole à la suite des négociations commerciales bilatérales et multilatérales. Mentionnons entre autres l'abolition progressive des tarifs douaniers en vertu de l'Accord de libre-échange conclu entre le Canada et les États-Unis (ALE), et l'Uruguay Round des négociations commerciales multilatérales, touchant l'article XI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

Forces et faiblesses

Facteurs structurels

Dans le contexte d'un marché national à toutes fins pratiques fermé, l'industrie jouit d'avantages certains. Le nombre d'usines de transformation primaire du poulet a augmenté jusqu'à la fin des années 1980 en raison principalement d'une forte demande des consommateurs. Mais, alors que la demande des consommateurs s'orientait vers des produits élaborés, et après l'installation au Canada de deux entreprises sous contrôle étranger, on a assisté à une certaine concentration du secteur de la transformation primaire du poulet, tandis que certaines entreprises se dotaient de capacités de transformation ultérieure. Cette situation a entraîné une hausse des taux d'utilisation de la capacité et de nouveaux investissements dans la technologie et le matériel de transformation de pointe. En 1983, une usine abattait en moyenne 5 566 tonnes de poulet, chiffre qui est passé à 6 655 tonnes en 1989, soit une augmentation de près de 20 %. Par comparaison, le nombre d'usines s'est également accru aux États-Unis, mais la production totale y a augmenté encore davantage au cours de la même période, s'élevant à 49 %.

Les mesures restreignant l'importation de divers produits de la volaille comme les volailles entières ou découpées, les bouchées de poulet, les œufs transformés et d'autres produits, ont limité la concurrence des denrées étrangères. Toutefois, l'importation des produits qui contiennent du poulet ou des œufs, comme les repas préparés, les pâtés de volaille et la dinde en conserve, ne sont pas soumis à des mesures restrictives.

La réglementation imposée à l'industrie canadienne de la volaille s'est traduite dans une certaine mesure par le morcellement du marché national. En effet, les marchés régionaux sont desservis par de petites entreprises de transformation primaire plutôt que par de grandes entreprises à intégration verticale, dont les économies d'échelles sont axées sur le marché national. Les entreprises canadiennes ne peuvent réaliser les économies d'échelle dont jouissent les producteurs américains qui desservent un marché national de grande envergure. Bien

entendu, l'industrie américaine a connu une évolution différente : les prises de contrôle et l'intégration verticale des entreprises ont pu s'effectuer dans le cadre d'un marché non réglementé et plus concurrentiel.

Facteurs liés au commerce

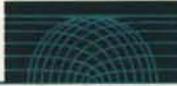
En vertu de l'article XI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le Canada est autorisé à contrôler l'approvisionnement de certains produits agricoles. En ce qui concerne le poulet, le Canada impose une restriction ou un quota global d'importation équivalent à 7,5 % de la production intérieure de l'année précédente. Dans le cas de la dinde, le quota est de 3,5 % de la production intérieure de l'année en cours. Les importations d'œufs entiers sont limitées à 1,647 % de la production intérieure de l'année précédente. Quant aux produits dérivés des œufs, la limite est calculée selon la production nationale d'œufs entiers de l'année précédente, et correspond à 1,740 % de cette production pour les œufs liquides et surgelés, et à 0,627 % pour les œufs en poudre. Lorsque les importations sont insuffisantes pour répondre aux besoins du marché (par exemple, lorsque de nouveaux produits comme les bouchées de poulet sont soudainement très en demande et que des importations sont nécessaires), les entreprises de ce secteur peuvent demander des licences d'importation supplémentaires.

Les tarifs actuels sur les importations de volaille et d'œufs transformés en provenance de pays bénéficiant du statut de nation la plus favorisée (NPF) varient, selon le produit, de l'entrée en franchise à 20 %. Dans le cas des dindes et des poulets entiers ou découpés, le tarif est de 12,5 % ad valorem, mais ne peut être inférieur à 0,112 \$ le kg ni supérieur à 0,2205 \$ le kg. En ce qui concerne les œufs déshydratés, par exemple, le tarif est de 20 %, alors que les plats de volaille cuisinés sont soumis à un tarif de 17,5 %.

En vertu de l'ALE, les droits de douane sur les produits de la volaille provenant des deux pays seront abolis en 10 étapes annuelles et égales ayant débuté le 1^{er} janvier 1989 et se terminant le 1^{er} janvier 1998. Depuis le 1^{er} janvier 1991, les tarifs canadiens sur les produits importés sont déjà de 30 % inférieurs aux taux de la NPF mentionnés ci-dessus.

Les États-Unis imposent des tarifs variant de 0,11 \$ le kg pour les poulets entiers ou découpés, à 10 % pour les plats de volaille cuisinés. Depuis le 1^{er} janvier 1991 et en vertu de l'ALE, les tarifs sont de 30 % inférieurs pour les produits canadiens.

La Communauté européenne (CE) limite les importations aux termes de sa Politique agricole commune (PAC), qui autorise les subventions à la production intérieure. Elle impose, en outre, des tarifs élevés, qui vont de 17 à 22 %, de même qu'un prélèvement variable visant à compenser le coût des aliments meilleur marché dont bénéficient les



éleveurs étrangers, ou toute autre mesure d'incitation financière ou subvention.

Le Japon impose des droits variant de 0 à 20 %. La Japanese Livestock Industry Promotion Corporation (société japonaise de promotion de l'élevage) continue d'intervenir activement sur le marché. Elle dispose de pouvoirs monopolistiques sur les importations de certains produits de la volaille, comme les volailles vivantes ou éviscérées. Des quotas d'importation et des prix planchers et plafonds applicables aux importations servent à réglementer l'entrée des produits.

Le commerce des produits dérivés de la volaille et des œufs est également fortement influencé par les mesures non tarifaires, notamment l'inspection et l'agrément des usines de transformation qui se livrent à l'exportation. Ces mesures font en sorte que les exportateurs canadiens se conforment aux normes imposées par les pays étrangers (particulièrement strictes dans le cas du Japon) ainsi qu'aux normes d'étiquetage.

Le Moyen-Orient et le Japon constituent des marchés en pleine croissance pour les produits de la volaille. Toutefois, les prix des produits canadiens ne sont pas concurrentiels par rapport à ceux des États-Unis, de la CE et du Brésil. Les programmes de subvention des exportations en vigueur dans ces pays aggravent encore la situation.

Facteurs technologiques

Le secteur canadien de la transformation de la volaille et des œufs n'a rien à envier à ses concurrents internationaux en ce qui a trait à l'utilisation des techniques de pointe. Cependant, le marché canadien, petit et morcelé, ne permet pas aux usines de réaliser les mêmes économies d'échelle que leurs grandes rivales américaines et européennes. Cela se traduit par des prix plus élevés facturés à l'échelon commercial suivant. En outre, la petite taille du secteur canadien influe sur les sommes consacrées à la recherche et au développement (R.-D.) visant le nouveau matériel. Ces sommes sont inférieures à celles qui sont dépensées aux États-Unis, dans la CE et au Japon.

Plusieurs pays effectuent des recherches sur le traitement des eaux usées, l'inspection automatisée ou informatisée des volailles durant l'abattage, et les systèmes informatisés de contrôle du milieu ambiant. Dès leur mise au point, ces technologies peuvent être utilisées commercialement dans le monde entier par les établissements de transformation de la volaille et des œufs.

L'utilisation de la technologie à toutes les étapes de la production a considérablement augmenté la productivité de l'industrie canadienne. Le génie génétique a fait apparaître de meilleures races de volaille en améliorant leur taux de conversion des aliments, leur taux de survie et leur résistance aux maladies. Les installations d'élevage en expansion sont très

mécanisées et réduisent le plus possible la main-d'œuvre, notamment en ce qui touche la distribution des aliments et de l'eau, l'élimination des déchets et le ramassage des produits; elles font également appel aux technologies d'économie de l'énergie. Les usines de transformation s'automatisent de plus en plus pour accélérer la production. Les entreprises à intégration verticale, représentant environ 25 à 30 % de la production canadienne, (comparativement à 85 ou 90 % aux États-Unis) tirent de grands avantages de ces gains de productivité, qui s'additionnent les uns aux autres.

Autres facteurs

L'industrie canadienne de la transformation de la volaille est très réglementée. L'inspection relève de l'administration fédérale ou provinciale, selon la juridiction auprès de laquelle l'établissement s'est enregistré. Agriculture Canada administre la *Loi sur l'abattage, sans cruauté, des animaux destinés à l'alimentation*, la *Loi sur l'inspection des viandes* et la *Loi sur les normes des produits agricoles du Canada* afin d'assurer le respect des normes régissant l'abattage, l'inspection, le classement et les produits. Consommation et Corporations Canada administre la *Loi des aliments et drogues* ainsi que la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* afin de veiller à l'inscription correcte, sur l'étiquette, des ingrédients entrant dans la composition des aliments. Santé et Bien-être social administrent certains articles de la *Loi des aliments et drogues* qui portent sur la sécurité des produits, la santé des consommateurs et leur droit à des produits non falsifiés. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada administrent la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* et s'assurent que les quotas imposés sur les produits réglementés figurant sur la Liste des marchandises d'importation contrôlée sont respectés.

Évolution du milieu

L'ALE aura une incidence sur l'industrie de la transformation des produits à plus forte valeur ajoutée à partir de la volaille et des œufs. On s'attend à ce que certaines entreprises canadiennes de transformation adaptent une partie de leur production à des créneaux du marché américain, afin de profiter des dispositions de l'ALE et d'accroître leurs cycles de production.

Les entreprises canadiennes de transformation ont commencé à accroître leur qualité et leur rentabilité. Ces améliorations sont particulièrement nécessaires pour les nouveaux produits élaborés, qui étaient protégés par des tarifs relativement élevés avant l'entrée en vigueur de l'ALE. La hausse de la demande de produits élaborés stimule les activités de mise au point de nouveaux produits au Canada et aux États-Unis, et



pourrait offrir d'intéressants débouchés en matière de commercialisation.

Au moment où nous rédigeons ce profil, l'économie du Canada de même que celle des États-Unis montrent des signes de redressement, à la suite d'une période de récession. En plus d'avoir vu leurs carnets de commandes diminuer, les entreprises du secteur de la transformation de la volaille et des œufs ont dû subir des pressions sous-jacentes les incitant à une restructuration à long terme. Dans certains cas, ces pressions cycliques ont eu pour effet d'accélérer le processus d'adaptation et de restructuration. Avec les signes de relance, même s'ils sont encore irréguliers, la perspective à moyen terme va s'améliorer. L'effet du phénomène sur ce secteur industriel dépendra du rythme même de la relance.

Évaluation de la compétitivité

La compétitivité de l'industrie de la transformation de la volaille et des œufs restera soumise, dans une large mesure, à la structure et au rendement des producteurs dans le cadre de la gestion des approvisionnements. Le Canada est concurrentiel dans l'élevage des dindonneaux et des poussins. Néanmoins, par le passé, l'absence quasi totale d'échanges commerciaux avec l'étranger sur le marché de la volaille a freiné la rationalisation et la modernisation de l'industrie dans le domaine de la transformation. Toutefois, avec la réduction puis l'abolition des tarifs aux termes de l'ALE, l'augmentation des pressions concurrentielles obligera les producteurs de volaille, les transformateurs primaires et les élaborateurs de l'industrie canadienne à réajuster leurs relations s'ils veulent conserver et augmenter leur part du marché national face à la concurrence des importations de produits élaborés.

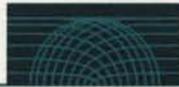
Le gouvernement aide l'industrie à s'ajuster à ce milieu en évolution. Dans le cadre de l'Examen de la politique agricole parainné par Agriculture Canada, le groupe de travail sur la volaille a fait un certain nombre de recommandations qui ont été soumises, en 1991, à un Comité d'organisation fédéral provincial pour fins d'étude et de réalisation.

Il est encore trop tôt pour évaluer les répercussions des récents événements internationaux sur l'industrie de la transformation de la volaille; par exemple la proposition d'accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, l'intégration économique de l'Europe après 1992, le réalignement économique de l'ancienne Union soviétique et de l'Europe de l'Est, ainsi que l'apparition des nouveaux « géants » asiatiques. Les négociations commerciales multilatérales en cours dans le cadre du GATT pourraient aussi avoir une incidence sur la compétitivité future de l'industrie. Parmi les dossiers actuellement à l'étude dans le

cadre de l'Uruguay Round, mentionnons le fonctionnement des quotas d'importation (dispositions relatives à la gestion des approvisionnements) définis par l'article XI du GATT, de même que les subventions à la production et à l'exportation des produits agricoles.

Pour plus de renseignements sur ce dossier, s'adresser à la

Direction générale des produits alimentaires
Industrie, Sciences et Technologie Canada
Objet : Transformation de la volaille et des œufs
235, rue Queen
OTTAWA (Ontario)
K1A 0H5
Tél. : (613) 954-2941
Télécopieur : (613) 941-3776



PRINCIPALES STATISTIQUES^a

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Établissements	93	95	96	101	100	104	105	105 ^b
Emploi	9 530	10 349	10 771	11 515	11 881	12 000	12 568	12 300 ^b
Expéditions (millions de \$)	1 256	1 454	1 551	1 666	1 760	1 858	2 112	2 070 ^b
PIB ^c (millions de \$ constants de 1981)	214,6	229,7	291,1	296,2	326,2	330,1	331,0	340,0
Investissements ^d (millions de \$)	15,4	27,3	30,4	42,3	49,6	47,1	41,3	37,7

^aPour les établissements, l'emploi et les expéditions, voir *Industries des aliments*, n° 32-250 au catalogue de Statistique Canada, annuel, CTI 1012 (Industrie des produits de la volaille). Ces données ne s'appliquent qu'à la volaille. Les données relatives aux œufs et à leurs dérivés sont recueillies dans le cadre de la CTI 1099 (Autres industries des produits alimentaires n.c.a.); comme il n'existe pas de données désagrégées pour les œufs et leurs dérivés, on n'a pu en faire état ici.

^bEstimations d'ISTC.

^cVoir *Produit intérieur brut par industrie*, n° 15-001 au catalogue de Statistique Canada, mensuel.

^dVoir *Dépenses d'immobilisations et de réparations, sous-industries manufacturières, perspective*, n° 61-214 au catalogue de Statistique Canada, annuel. Les données ne concernent que les dépenses en capital.

STATISTIQUES COMMERCIALES^a

	1983	1984	1985	1986	1987	1988 ^b	1989 ^b	1990 ^b
Exportations (millions de \$)	24	29	28	26	35	29	35	29
Expéditions intérieures (millions de \$)	1 232	1 425	1 523	1 640	1 725	1 829	2 077	2 041
Importations (millions de \$)	53	86	80	90	91	75	91	104
Marché canadien (millions de \$)	1 285	1 511	1 603	1 730	1 816	1 904	2 168	2 145
Exportations (% des expéditions)	1,9	2,0	1,8	1,6	2,0	1,6	1,7	1,4
Importations (% du marché canadien)	4,1	5,7	5,0	5,2	5,0	3,9	4,2	4,8

^aVoir *Exportations par marchandise*, n° 65-004 au catalogue de Statistique Canada, mensuel, et *Importation par marchandise*, n° 65-007 au catalogue de Statistique Canada, mensuel. Ces données concernant les œufs et leurs dérivés ont été recueillies dans le cadre de la CTI 1099. Les données sur les expéditions ne sont donc pas entièrement compatibles avec les valeurs.

^bIl importe de noter que les données de 1988 et des années ultérieures se fondent sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH). Avant 1988, les données sur les expéditions, les exportations et les importations étaient classifiées selon la classification des produits industriels (CPI), la Classification des marchandises d'exportation (CME) et le Code de la classification canadienne pour le commerce international (CCCCI), respectivement. Bien que les données soient présentées comme une série chronologique, nous rappelons que le SH et les codes de classification précédents ne sont pas entièrement compatibles. Ainsi, les données de 1988 et des années ultérieures ne traduisent pas seulement les variations des tendances des expéditions, des exportations et des importations, mais aussi le changement de système de classification. Il est donc impossible d'évaluer avec précision la part respective de chacun de ces facteurs.



PROVENANCE DES IMPORTATIONS^a (% de la valeur totale)

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990 ^b
États-Unis	97,8	98,0	98,5	98,4	97,4	97,4	97,4	97,3
Communauté européenne	0,9	1,2	0,5	0,5	1,7	–	0,5	–
Asie	1,3	0,8	1,0	1,0	0,8	0,9	1,0	1,1
Autres	–	–	–	0,1	0,1	1,7	1,1	1,6

^aVoir *Importation par marchandise*, n° 65-007 au catalogue de Statistique Canada, mensuel.

^bEstimations d'ISTC.

DESTINATION DES EXPORTATIONS^a (% de la valeur totale)

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990 ^b
États-Unis	50,0	58,6	67,9	60,8	53,3	59,0	71,4	57,6
Communauté européenne	33,3	17,2	10,7	7,7	7,3	5,9	7,2	18,4
Asie	8,3	17,2	17,9	23,0	23,5	10,4	6,1	2,6
Autres	8,4	7,0	3,5	8,5	15,9	24,7	15,3	21,4

^aVoir *Exportations par marchandise*, n° 65-004 au catalogue de Statistique Canada, mensuel.

^bEstimations d'ISTC.

RÉPARTITION RÉGIONALE^a (moyenne de la période 1986–1988)

	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Colombie-Britannique
Établissements (% du total)	9	25	32	24	10
Emploi (% du total)	X	26	42	X	8
Expéditions (% du total)	X	25	44	X	9

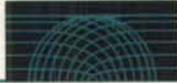
^aVoir *Industries des aliments*, n° 32-250 au catalogue de Statistique Canada, annuel.

X : confidentiel



PRINCIPALES SOCIÉTÉS

Nom	Pays d'appartenance	Emplacement des principaux établissements
ACA Co-Operative Limited	Canada	Kentville (Nouvelle-Écosse)
Burnbrae Farms Ltd.	Canada	Lyn (Ontario) Saint-Zotique (Québec)
Coopérative fédérée de Québec, Division aviculture (Bexel)	Canada	Montréal (Québec) Bramalea (Ontario)
Cuddy Food Products Ltd.	Canada	London (Ontario)
Export Packers Company Limited	Canada	Winnipeg (Manitoba) Brampton (Ontario)
Hallmark Poultry Processors Ltd.	Canada	Vancouver (Colombie-Britannique)
Hillsdown Holdings PLC	Royaume-Uni	Kentville (Nouvelle-Écosse) Sussex (Nouveau-Brunswick) Aurora (Ontario) Brantford (Ontario) Toronto (Ontario) Walkerton (Ontario) Moose Jaw (Saskatchewan) Saskatoon (Saskatchewan) Edmonton (Alberta)
Lilydale Co-Operative Limited	Canada	Edmonton (Alberta) Vancouver (Colombie-Britannique)
Maple Lodge Farms Ltd.	Canada	Norval (Ontario) Saint-François-de-Madawaska (Nouveau-Brunswick)
Plains Poultry Ltd.	Canada	Wynyard (Saskatchewan)
Port Colborne Poultry Ltd.	Canada	Port Colborne (Ontario)
Sunrise Poultry Processors Ltd.	Canada	Surrey (Colombie-Britannique)
Tyson Canada Inc.	États-Unis	Montréal (Québec) Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
Vanderpol's Eggs Ltd.	Canada	St. Mary's (Ontario) Surrey (Colombie-Britannique)



ASSOCIATIONS DE L'INDUSTRIE

Conseil canadien des transformateurs d'œufs
et de volailles (bureau régional)
1, chemin Eva, bureau 309
ETOBICOKE (Ontario)
M9C 4Z5
Tél. : (416) 622-8621
Télécopieur : (416) 621-8031

Conseil canadien des transformateurs d'œufs
et de volaille (siège social)
2, chemin Gurdwara, bureau 406
Nepean (Ontario)
K2E 1A2
Tél. : (613) 224-0001
Télécopieur : (613) 224-2023

Association canadienne des sur-transformateurs
de volailles
2319, boulevard St. Laurent, bureau 500
OTTAWA (Ontario)
K1G 4K6
Tél. : (613) 738-1175
Télécopieur : (613) 733-9501

Imprimé sur du papier contenant des fibres recyclées.

